

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL171

présenté par  
M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

-----

### ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les données recueillies ne peuvent être utilisées pour d'autres enquêtes ou informations que celle ayant justifiée l'autorisation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que les données recueillies ne seront pas utilisées pour d'autres procédures, afin d'éviter des enquêtes par filet dérivant.

Les IMSI-catchers sont des outils qui permettent le recueil massif de données, notamment s'ils sont situés dans des zones de grand passage. Il est nécessaire d'encadrer au mieux cette technique de surveillance de masse.